



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 18

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE  
Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH  
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD  
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE  
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT  
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO  
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG  
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET



---

## **OBJET : PREAMBULE**

### **Projet métropolitain - Révision**

Après le lancement de la révision du Projet métropolitain le 14 avril 2022, qui a posé les bases d'une actualisation à l'aune des récentes évolutions sociétales et territoriales tout en renforçant la cohésion des élus intercommunaux et municipaux autour de ce projet fédérateur pour l'avenir du territoire, une phase de porter à connaissance, de dialogue public et de concertation a été menée avec de multiples acteurs de juin 2022 à janvier 2023.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter le Projet métropolitain révisé prenant en compte les remarques et propositions formulées dans le cadre de ce processus. Synthétisées dans le document « Cahier de la concertation » annexé à ce projet de délibération, celles-ci confirment des grandes orientations identifiées avec les forces vives de notre métropole, qu'elles soient citoyennes, associatives, entrepreneuriales, institutionnelles ou encore issues des territoires voisins. La présente délibération bénéficie néanmoins de nombreux enrichissements et précisions rédactionnelles directement issus de cette période de concertation.

Après son changement de statut en 2017, Dijon métropole, jusqu'alors Communauté urbaine du Grand Dijon, a validé en novembre de la même année son Projet métropolitain, constituant le guide de sa réflexion et de son action.

Cinq années plus tard, Dijon métropole a construit son essor autour des **5 axes** alors décidés :

- 1 Renforcer nos identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale régionale
- 2 Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file
- 3 Dijon métropole, moteur des alliances territoriales
- 4 Innovation et mouvement pour imaginer la ville de demain
- 5 Pour une gouvernance renouvelée et fédératrice

Après le renouvellement des conseils municipaux de 2020, dans un contexte bousculé par deux années de crise sanitaire et avec la priorité à la transition écologique et énergétique qui doit être réaffirmée, il est apparu nécessaire d'engager la révision du projet métropolitain :

- Une révision portée par les exigences liées au changement climatique ;
- Une révision qui prend en compte l'exercice de compétences nouvelles, en particulier dans le domaine social, transférées du Département à la Métropole à la fin du précédent mandat ;
- Une révision de nature à renforcer la cohésion métropolitaine entre nos 23 communes, grâce à la co-construction d'une trajectoire choisie pour tracer et garantir un destin commun, dans la fidélité à une histoire riche de 20 années de développement dynamique qui nous a hissé au rang des métropoles de niveau national, grands territoires de vie, d'attractivité et de développement.

Le projet métropolitain renouvelé se doit en outre d'être un guide dans les démarches contractuelles entre l'Etat et les collectivités. Il est donc nécessaire de doter Dijon métropole d'un socle favorable aux échanges et aux négociations avec le Département, la Région, l'Etat, voire l'Union Européenne.

Après son approbation par le conseil du 14 avril 2022, la première version du projet métropolitain révisé a constitué le support du dialogue public avec les citoyens et tous les acteurs du territoire et a permis en particulier de recueillir l'avis du Conseil de développement.

Il s'agissait de faire de ce projet métropolitain un projet commun à tous ses habitants et acteurs, apte à éclairer les choix de chacun, au regard de sa possible implication dans la dynamique de développement et l'animation du territoire. Enfin, la Métropole a souhaité saisir cette opportunité pour renforcer les liens et la coopération avec les territoires environnants. La réalisation en 2020 d'un premier document intitulé « Atlas des territoires » constituait une base précieuse d'échanges sur les enjeux. La phase de dialogue qui a été ouverte avec les EPCI voisins doit nous permettre

de renforcer nos coopérations dans un avenir qui nous lie nécessairement à ces territoires, tout en contribuant à gommer certaines approches opposant l'urbain au rural et nuisant par là même à toute forme de cohésion.

Pour conclure ces rappels introductifs, le rapport qui vous est présenté tient ainsi en compte des remarques et propositions, dont vous trouverez en annexe le détail, qui ont pu être exprimées sous 5 formes différentes et complémentaires de concertation :

- Forums territoriaux (3 réunions publiques menées par le président de Dijon métropole François Rebsamen)
- Rencontres thématiques entre les vice-présidents de Dijon métropole et les acteurs du territoire métropolitain
- Rencontres avec les présidents des EPCI de l'aire urbaine de Dijon
- Avis du Conseil de Développement
- Contributions numériques sur une plateforme en ligne accessible via le site *metropole-dijon.fr* et conçue par Dijon métropole spécifiquement pour cette phase de concertation

Au final, le présent rapport reprend la structure du rapport initial et y intègre les éléments complémentaires issus de la concertation. Il vous propose ainsi tout d'abord, suite aux travaux internes menés avec les élus et les services, de mettre en avant **trois orientations transversales** majeures pour l'avenir du territoire et des habitants de Dijon métropole :

#### A – Les orientations transversales

- 1 La Métropole ancrée dans son territoire
- 2 La Métropole des transitions
- 3 La Métropole de la proximité

Puis il vous propose de structurer le futur projet métropolitain autour des **cinq axes décidés en 2017, complétés par deux axes supplémentaires** essentiels que sont « la transition écologique et la cohésion territoriale » et « la métropole sociale et solidaire » :

#### B – les axes du Projet métropolitain 2022-2030

- 1 La transition écologique et la cohésion territoriale
- 2 Renforcer notre identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité de notre territoire
- 3 Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file
- 4 Dijon métropole, promoteur des alliances territoriales
- 5 Innovation et mouvement pour imaginer la ville de demain
- 6 La métropole sociale et solidaire
- 7 Pour une gouvernance renouvelée et fédératrice

## **A Les trois orientations transversales**

Forte d'un territoire qui rayonne, Dijon métropole poursuit le développement de son attractivité en s'appuyant notamment sur **trois orientations transversales** qui renforcent l'équilibre et la solidité de son projet pour l'avenir.

### **1 - La Métropole ancrée dans son territoire**

Après une période qui a priorisé la structuration économique et urbanistique de Dijon métropole et qui a permis de consolider son rôle locomotive de capitale régionale, il est désormais nécessaire de tisser l'ancrage territorial de ces actions. Il s'agit à la fois de poursuivre la réalisation concrète des nombreux projets d'envergure lancés et leur enracinement local.

En s'appuyant sur les filières majeures (agroalimentaire, santé, énergies, numérique, tourisme, etc.), le rôle de la Métropole est aujourd'hui tant d'en poursuivre le développement que de renforcer cette dynamique en entraînant dans son sillage l'ensemble des acteurs locaux, tout en assurant un bénéfice direct aux habitants de Dijon métropole.

Pour y parvenir, il s'agit de travailler les liens transversaux entre les différents projets d'une même filière, d'amplifier les logiques de clusters, de consolider et développer les entités déjà existantes, de donner envie à d'autres de venir de s'y greffer - sous-traitants, fournisseurs, partenaires - et de mobiliser la recherche universitaire.

C'est pourquoi, dans la suite des propositions formulées par les groupes de travail, il s'agit de réfléchir l'ensemble de nos politiques publiques au regard des objectifs suivants :

- Renforcer la lisibilité des orientations et actions de la Métropole pour mieux les faire connaître aux différents acteurs ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire autour des 7 axes du projet métropolitain, en les invitant à les porter dans leur propre domaine ;
- Inviter le nouveau Conseil de Développement à devenir un outil d'enrichissement et de partage du projet métropolitain ;
- S'appuyer sur les communes pour articuler les ambitions du Projet métropolitain avec leurs propres projets ;
- Se servir des services de proximité, illustrer les projets par des actions concrètes en prise directe avec le quotidien des habitants, pour les sensibiliser et les rendre acteurs des stratégies de développement à plus grande échelle ;
- Fédérer autour d'un « esprit métropolitain » au service de l'habitant et du territoire.

### **2 - La Métropole des transitions**

Déjà reconnue pour ses efforts en faveur de la transition énergétique, de la pertinence de sa démarche sur l'alimentation ou de sa gestion volontariste depuis deux décennies des problématiques d'eau et d'assainissement, Dijon métropole réaffirme son engagement écologique en structurant le projet métropolitain autour de la transition climatique.

Au-delà de l'ajout au projet métropolitain d'un axe spécifique sur cette thématique, il est ici question de se donner une direction, un objectif commun, d'amplifier en responsabilités individuelle et collective un mouvement d'ensemble et à faciliter des alliances avec les territoires voisins pour que les modes de vie évoluent progressivement, tant sur le plan alimentaire, qu'en matière d'habitat, de travail ou encore de déplacements.

Le climat est un défi majeur qui doit être appréhendé avec une vision plus globale, de façon transversale à toutes nos politiques publiques, quelles qu'elles soient : économie, urbanisme, aménagement et usage des sols, préservation des ressources (eau, énergie, etc.), alimentation, transports, etc.

La transition, c'est l'opportunité d'aller vers une vie collective plus harmonieuse tout en rendant soutenable par chacun les orientations permettant de protéger la planète et les populations. Elle doit ainsi toucher tous les habitants, bénéficier également aux plus fragiles.

La transition climatique invite à modifier les postures, en adaptant la gouvernance du service public et en anticipant ses évolutions ; à ce titre, l'organisation des services de la Métropole sera revue pour faciliter la transversalité et la mobilisation de toutes les parties prenantes de cette transition.

### **3 - La Métropole de la proximité**

La proximité peut s'incarner par :

- L'ensemble des services directs que la métropole délivre aux habitants : transports, eau, déchets, propreté, culture, sports, solidarités, etc. ;
- La capacité permanente à croiser les projets des habitants, des entreprises, des associations et le projet métropolitain.

La compréhension de la métropole et de ses compétences n'est pas toujours aisée. Il faut donc parvenir à la faciliter en s'appuyant notamment sur le relais constitué par les communes membres, avec pour enjeu la recherche de la bonne articulation entre échelon communal et métropolitain. Il s'avère par ailleurs nécessaire de rendre plus lisibles les projets portés par Dijon métropole vis-à-vis de l'habitant, à travers la mise en lumière de thématiques qui impactent directement son quotidien (voirie, politiques sociales...). Ce dernier intégrera progressivement l'utilité de la métropole et l'intérêt d'un sentiment d'appartenance à une véritable communauté de destin, jusqu'à des problématiques de sécurité qui ont conduit les communes de Dijon métropole à développer leurs échanges avec la création en 2022 d'un comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Dans ce cadre, la coordination et la coopération pourront être développées par exemple lorsque les phénomènes concerneront l'ensemble du territoire ou que la mise en commun d'ingénierie et moyens s'avèrera utile, telle en matière de vidéo-protection.

Autre exemple, l'actuel déploiement des points d'accès aux droits associés avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes membres, tout en facilitant l'écoute des besoins et du ressenti des usagers, doit rendre également plus compréhensibles les actions métropolitaines réalisées en proximité.

**Ces trois entrées transversales marquent ce Projet métropolitain 2022 dans une trajectoire à l'horizon 2030 et se traduisent dans chacun des sept axes développés ci-après.**

## **B Les axes du Projet Métropolitain 2022 – 2030**

### **1 - La transition climatique et la cohésion territoriale**

Le Conseil métropolitain affirme la nécessité d'une métropole adaptable, agile et résiliente, qui peut agir et réagir en toutes circonstances, et de coopérations solides, évolutives et bienveillantes. Dijon métropole doit être porteuse d'une ambition d'ouverture et d'hospitalité en phase avec l'ambition écologique.

Elle doit promouvoir la ville du « care » et de la transition climatique, tout en valorisant son attractivité, en impulsant et en soutenant l'innovation au service de cette transition.

Il s'agit à long terme d'une plus-value écologique et économique pour le territoire. En travaillant à partir des acquis, des équipements existants et des investissements, à leur adaptation, à leur transformation, il s'agit de capitaliser sur cette avance pour répondre à ces grands enjeux.

La reconnaissance par l'Union Européenne de ces acquis à travers la sélection de Dijon métropole dans le programme « 100 villes neutres climatiquement et intelligentes » est un point d'appui fort, d'autant que notre métropole devient pilote et bénéficie donc d'un soutien particulier pour innover et expérimenter des projets ou des démarches permettant d'atteindre la neutralité climatique.

**Lutter contre le réchauffement climatique et atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des communes de la métropole**

Dijon métropole entend contribuer à la sortie des énergies fossiles en privilégiant les énergies renouvelables et locales. Comme en témoignent son réseau de chaleur urbain de 130 kilomètres qui fonctionne majoritairement au bois (biomasse issue de forêts régionales) et à la chaleur récupérée dans son usine d'incinération des déchets ménagers, un premier parc de 44 000 panneaux photovoltaïques déployés sur une ancienne décharge de produits inertes ou encore une usine de production de biométhane valorisant des boues d'épuration, la Métropole veut s'engager à atteindre la neutralité Carbone sans attendre 2050.

Cet objectif se décline à travers la réalisation d'un Plan Climat – Air – Energie territorial ambitieux qui se singularisera notamment par la place importante qu'y prendra la question de l'alimentation. Cette orientation est cohérente avec le poids que représente le système alimentaire dans son ensemble en termes d'émission de gaz à effet de serre (25%) et la stratégie globale portée par la métropole. La mise en œuvre du projet pilote RESPONSE et de sa répliquabilité à d'autres territoires, ainsi que le développement d'un écosystème Hydrogène régional et le développement des flottes décarbonées participent également de cette ambition.

### **Accélérer la transition énergétique du territoire métropolitain et construire un mix énergétique local, bouclier contre la volatilité des prix de l'énergie**

Il est nécessaire tout à la fois de poursuivre les efforts en matière d'efficacité énergétique et de sobriété, de multiplier les opérations permettant la production d'énergies renouvelables sur le territoire, en suscitant massivement les investissements tant privés que publics notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de solarisation. La métropole entend amplifier ce mouvement en promouvant l'hydrogène, en cherchant à accélérer - avec l'Etat et la Région - la rénovation énergétique des logements, en poursuivant le développement des réseaux de chaleur sur les sites pertinents, en adaptant sa stratégie d'achat et en expérimentant l'autoconsommation.

### **Adapter le territoire au changement climatique**

Le territoire métropolitain prend sa part dans l'adaptation au changement climatique et la lutte contre le réchauffement.

La métropole amplifie la préservation des ressources naturelles : eau, sols, biodiversité, air. Elle crée et veut renforcer de grands réservoirs de biodiversité. Cependant, ces différentes politiques ne concernent pas seulement les espaces naturels ou agricoles sanctuarisés. Elles se déploient également dans tous les tissus urbains, souvent par des programmes de plantations ou de désimperméabilisation d'espaces publics.

Parallèlement, pour donner envie d'habiter le territoire en s'appuyant sur les atouts d'une densification raisonnée couplée à la végétalisation d'espaces tant publics que privés, les politiques d'urbanisme et d'aménagement s'inscrivent elles-aussi dans l'objectif d'adaptation climatique.

En effet, l'effort de construction doit se poursuivre. Notre métropole est en croissance démographique grâce à l'attractivité qu'elle exerce, mais surtout par son solde naturel. De plus le vieillissement de la population s'accompagne d'une baisse de nombre de personnes par foyer et donc par logement. La réponse à ces besoins a été quantifiée et organisée par le PLUiHD, qui a programmé en termes d'habitat mais aussi d'immeubles d'activités le développement de l'agglomération. Simultanément, le PLUiHD, en cohérence avec les orientations du SCOT, a fait le choix de limiter drastiquement l'extension urbaine. Ainsi les nouveaux projets deviennent-ils un levier pour reconquérir des espaces urbains en mutation, engager leur végétalisation et leur désimperméabilisation dans des opérations visant à associer à une certaine intensité urbaine les éléments de base permettant la lutte contre les îlots de chaleur, tout en rendant possible une « vie de quartier » épargnant aux habitants des déplacements subis. Les projets de restructuration urbaine de l'entrée de métropole route de Beaune aujourd'hui déqualifiée, de l'aménagement de la friche ferroviaire de Porte Neuve ou encore de densification de certaines zones d'activités sont emblématiques de cette ambition.

Ecoquartiers ou opérations plus modestes s'inscrivent également dans une trame verte et bleue renforcée à toutes les échelles, de celle des combes et forêts à celle des plantations d'accompagnement d'immeubles, de rues ou de places.

### **Amplifier les stratégies métropolitaines de mobilité durable**

Dans la continuité des actions menées de longue date, Dijon métropole œuvre à la construction d'une mobilité durable, abordable, favorisant la cohésion sociale et le développement économique local.

Tirant à l'heure de son dixième anniversaire un bilan très satisfaisant de la réalisation du tramway, fer de lance de cette politique d'éco-mobilité, la Métropole programme le lancement d'études de

prolongements du tracé existant, au sud, par l'avenue Roland Carraz à Chenôve qui doit être réhabilitée comme l'a été l'avenue Jean-Jaurès, et à l'est, après la commune de Quetigny, soit pour desservir les entreprises et/ou les nouveaux quartiers d'habitat de Chevigny-Saint-Sauveur, avec un choix de matériel roulant qui doit à nouveau être expertisé entre un mode tram ou un autre mode TCSP (Transport en Commun en Site Propre).

Mais une mobilité durable, pour permettre la réduction de la part de l'automobile, se traduit aussi par la décarbonation de l'ensemble de la flotte de bus (arrêt de l'achat de bus neufs diesel et passage à des énergies propres dans le cadre du projet hydrogène notamment) et par la poursuite d'un schéma directeur cyclable ambitieux.

L'objectif poursuivi est de favoriser l'intermodalité et le report modal en incluant l'ensemble des services de mobilités, y compris les modes de déplacement doux, afin de lutter efficacement contre l'« autosolisme ». Ainsi, faciliter la compréhension sur la complémentarité des modes, favoriser les mobilités actives et développer les mobilités solidaires s'affirment comme les axes forts de la mobilité de demain au sein de la métropole dijonnaise.

La ZFE (Zone à Faibles Emissions), qui doit être instituée de par la loi d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025, est d'abord une mesure de santé publique visant à l'amélioration de la qualité de l'air. Elle contribuera aussi à la décarbonation de la flotte de véhicules particuliers comme de transports de marchandises. Compte tenu de ses impacts économiques et sociaux potentiels, elle devra faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes et son calendrier prendra en compte une qualité de l'air déjà meilleure à Dijon que dans la plus grande partie des métropoles concernées.

La question des haltes ferroviaires doit en particulier être traitée comme l'un des éléments renforçant cette stratégie territoriale globale et cohérente de la mobilité.

### **Offrir aux entreprises un cadre de développement économique réactif et attractif, notamment dans le domaine de la transition énergétique et numérique**

Les entreprises et tout l'écosystème du territoire représentent un fort potentiel d'économie énergétique et un levier important d'une transformation progressive vers une économie décarbonée. La métropole s'engage à leurs côtés pour construire un cadre global apte à faciliter les engagements écoresponsables.

La démarche en cours sur la logistique urbaine durable est l'une des illustrations de cet objectif puisqu'elle doit permettre de donner un cadre plus précis aux acteurs économiques concernés et de mieux maîtriser les flux et modes de livraison dans les zones denses.

### **Porter une stratégie globale de transition alimentaire à l'échelle du bassin de vie**

La question alimentaire est au centre de préoccupations sociales, économiques, environnementales et de santé publique majeures. Depuis la production jusqu'à la consommation, le système alimentaire est fortement émetteur. Au travers de son projet « Dijon, Alimentation durable 2030 » et de la marque fédératrice ProDij, soutenus par l'État au titre du dispositif « Territoire d'innovation », la métropole entend agir à toutes les étapes de la chaîne de valeur pour tendre vers un système alimentaire local plus vertueux.

La création d'une légumerie métropolitaine est emblématique de la volonté de la métropole d'agir concrètement en faveur de la relocalisation des filières d'approvisionnement des cuisines centrales du territoire qui représentent plus de 15 millions de repas produits chaque année pour seulement 7 % de produits locaux. Au-delà, ce sont également les questions de logistique, de stockage, de transformation, de conservation et de distribution qui seront prises en compte par la métropole.

Les coopérations intercommunales engagées autour de la restauration scolaire doivent également permettre de renforcer la connexion entre production locale et composition des menus proposés aux enfants. Ce faisant, c'est une meilleure maîtrise des coûts et une juste rémunération des producteurs qui sont recherchées, pour des produits sains et de qualité.

Au-delà, c'est l'évolution des comportements alimentaires de tout un territoire qui conditionne la réussite de la transition alimentaire. Cela passera nécessairement par une stratégie de sensibilisation et d'information en direction de tous les publics (adultes, seniors, étudiants, etc...) mais également par un dialogue avec les territoires producteurs voisins.

Il peut s'agir par exemple de mettre en place des appels à projets auprès de jeunes entreprises et impliquant les citoyens, dans un objectif de fertilisation croisée entre filières.

Pour entraîner un maximum d'acteurs dans cette approche, la Métropole entend renforcer les rencontres entre acteurs et impliquer les citoyens, y compris par le Conseil de Développement.

Par la promotion de la transition alimentaire dans la Cité internationale de la gastronomie et du vin, il s'agira d'en faire une vitrine de l'alimentation à la dijonnaise, et de viser à ce que Dijon soit



reconnu comme un territoire démonstrateur. La création d'un observatoire de la transition alimentaire doit concourir à cette stratégie, tandis qu'un travail avec les acteurs des solidarités doit permettre de veiller à la meilleure conjugaison des enjeux alimentaires locaux et des enjeux de lutte contre la précarité.

### **Préserver l'or bleu**

Le programme Eauvitale, porté dès 2004 par la Métropole et l'ex-Syndicat Mixte du Dijonnais, avait permis en 10 chantiers, dont la restructuration de la station d'épuration Dijon-Longvic, de remettre l'agglomération à niveau en matière de qualité d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées pour rendre une eau propre à la nature. Le tout en négociant avec le délégataire la baisse progressive du prix de l'eau pour de très nombreux usagers, malgré de nouveaux investissements nécessaires lors de la décennie 2010-2020 (lutte contre les fuites, remplacement des canalisations pendant les travaux du tramway, modernisation des puits à Poncey-lès-Athée, usine de production d'eau potable de la source de Morcueil) et la définition de nouveaux enjeux en matière d'eaux pluviales et de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Une histoire d'eau qui a continué de s'écrire en 2021 avec la constitution d'Odivéa, société d'économie mixte à opération unique, et un nouveau contrat qui opère la refonte en une seule et même délégation de service public de 5 contrats d'eau ou d'assainissement qui avaient cours jusque-là et depuis très longtemps (30 ans pour certains...). Un nouveau cadre juridique qui a permis une nouvelle baisse du prix de l'eau et de profiter à plein des compétences de grandes entreprises à la pointe de la technologie tout en conservant un pouvoir de contrôle renforcé sur les prises de décision. La construction d'une usine performante de méthanisation des boues, leur incinération et le traitement de micropolluants parachèvent ce contrat qui représente un modèle d'innovation sans égal en France aujourd'hui.

Alors même que des investissements importants continuent d'être programmés pour améliorer encore la performance de cette politique globale de préservation des ressources, cette gestion vertueuse permet à Dijon métropole, malgré des épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents, d'assurer aujourd'hui l'alimentation en eau potable de 300 000 habitants dont ceux de 42 communes du département (convention de fourniture en gros). Alors que la population de la métropole et de la quarantaine de communes ainsi desservies hors territoire métropolitain a augmenté de 25 000 habitants entre 2005 et 2021, le volume d'eau prélevé au milieu naturel pour l'alimentation en eau potable a diminué (de 25 à 19,8 millions de mètres cubes par an). La réduction des fuites sur le réseau, mais aussi les efforts des usagers, particuliers et entreprises, expliquent cette tendance baissière qu'il faut continuer d'amplifier.

## **2 - Renforcer notre identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité de notre territoire**

Le territoire de Dijon métropole est à la fois urbain et rural. C'est l'une de ses nombreuses richesses. Loin d'opposer ces deux facettes, ce Projet métropolitain entend les articuler de manière harmonieuse pour développer les atouts complémentaires d'une cité où il fait bon vivre, composée d'espaces naturels, agricoles et viticoles qui en font la fierté. La métropole vise un développement équilibré autour du triptyque Ville attractive / Ville durable / Ville solidaire.

Dijon métropole, capitale épicerie de la région Bourgogne-Franche-Comté, métropole à taille humaine et douce à vivre ; Dijon métropole, proche de la nature, viticole et gourmande ; Dijon métropole, universitaire et économique, solidaire, culturelle et sportive... l'identité urbaine doit ainsi se conforter autour des atouts naturels de la métropole et des territoires voisins, en développant en particulier le projet de métropole viticole.

Une ambition qui s'appuie sur la reconquête du vignoble du Dijonnais (plantation de quelque de 100 hectares de vignes en AOC Bourgogne sur des parcelles historiquement identifiés en AOC Bourgogne, demande parallèle auprès de l'Inao de la reconnaissance d'une Dénomination Géographique Complémentaire « Bourgogne Dijon »), en convergence avec les dynamiques impulsées par la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et l'installation à Dijon du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin. Sur cette même thématique de l'identité vitivinicole de la Métropole, la reconnaissance par l'Unesco du cœur historique de Dijon dans le périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 2015 continue de produire des effets concrets de dialogue urbain-rural et de coopération avec les nombreuses collectivités locales concernées par la mise en œuvre d'un ambitieux plan de gestion.

### **Conjuguer les engagements métropolitains et communaux pour conforter une identité commune autour de la culture et du patrimoine**

La compétence partagée de la culture entre métropole et communes doit conduire à une complémentarité d'actions qui valorisera les nombreux atouts patrimoniaux et culturels du territoire.

### **Le projet métropolitain doit également conduire à poursuivre l'amélioration de l'équilibre des fonctions urbaines sur chaque partie du territoire : emploi, habitation, espaces naturels, services**

La singularité du territoire métropolitain, comparé à de nombreuses métropoles saturées sur le plan des mobilités, est d'avoir su préserver un espace de vie aéré et fluide. La poursuite d'un équilibre entre les grandes fonctions urbaines sur chaque partie du territoire contribue à garantir à chaque habitant un parcours quotidien simple et aisé pour répondre à ses différents besoins et à ceux de sa famille. La mise en œuvre d'un schéma de logistique urbaine durable doit renforcer cet équilibre en répondant aux mutations économiques, tout en permettant un bon fonctionnement des espaces urbains et une maîtrise des flux de marchandises.

### **La poursuite de la stratégie ambitieuse d'un urbanisme maîtrisé pour une ville accessible à tous**

La diversité des densités d'habitat permet à chacun de trouver le meilleur équilibre entre accessibilité financière, proximité d'emploi et de commerces, quiétude et lien social. Cette stratégie d'urbanisme d'ensemble, qui concourt à une meilleure répartition du logement social, se poursuit avec une écoute spécifique à chaque partie du territoire, dans ses souhaits propres d'évolution, en complémentarité et solidarité avec les autres.

### **La coopération avec les territoires voisins et la mise en valeur des ressources humaines, patrimoniales, naturelles, économiques, universitaires**

L'identité de notre territoire dépasse les limites de la seule métropole. Elle s'appuie sur une cohérence d'image et d'atouts avec les territoires voisins qui y contribuent, tant sur le plan des paysages que des atouts naturels, économiques ou de services. C'est ensemble que nos territoires doivent continuer à renforcer le sentiment profond et constructif d'appartenance territoriale.

### **Développer et promouvoir les atouts œnogastronomiques, culturels, patrimoniaux, naturels et sportifs du territoire**

Ces atouts partagés constituent les bases de l'identité métropolitaine. Ils doivent être portés et développés par tous les acteurs. La métropole peut jouer un rôle d'incitation, d'accompagnement et de développement de ces atouts. Conforter la trame verte et bleue, porter la promotion du label « tourisme vert et éco-responsable » auprès des acteurs de la filière touristique, développer le tourisme sportif, en sont quelques exemples de traduction opérationnelle.

**Sur le plan de la culture**, il est à souligner d'emblée que la Métropole, quand elle ne s'appuie pas elle-même sur sa compétence en matière de création d'équipements (construction du Zénith de Dijon), dispose sur son territoire de grandes structures et équipements culturels reconnus, labellisés ou conventionnés par l'Etat, qui ont tous vocation à œuvrer et à rayonner bien au-delà des frontières du territoire métropolitain : les musées des Beaux-Arts et archéologiques de Dijon (musées de France), l'Opéra de Dijon (Théâtre lyrique d'intérêt national), La Vapeur (Scène de Musiques Actuelles), le Théâtre Dijon Bourgogne (Centre Dramatique National), la Minoterie, Le Dancing (Centre de Développement Chorégraphique National), le Conservatoire à Rayonnement Régional, L'ESM - Ecole Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté, l'ENSA - Ecole nationale Supérieure d'Art de Dijon, le FRAC Bourgogne (Fonds Régional d'Art Contemporain) ou encore le Consortium museum.

Mais en parallèle à cette force de frappe culturelle emblématique de ce que peut apporter la capitale régionale à destination d'un nombre considérable d'habitants, la Métropole est appelée à mieux articuler son action avec celles des communes dans une logique de coordination et de coopération territoriale. Elle doit rechercher notamment à faciliter une dynamique de complémentarité des emplois et des compétences, à organiser une porte d'entrée commune de communication, partagée avec les communes et les acteurs, sans gommer les spécificités des uns

et des autres. La Métropole doit valoriser les initiatives culturelles du territoire, et renforcer le dispositif local de formation ainsi que les liens entre acteurs qui ne se connaissent pas tous d'une commune à une autre. Au travers de sa compétence mobilité, il s'agit en outre de viser à adapter l'offre de transport, dans une logique de transition écologique, afin notamment de rendre les lieux culturels accessibles à tous les publics, y compris depuis les communes qui n'ont pas d'établissement sur place.

**En ce qui concerne l'appui aux sports**, la Métropole, au titre de la notion d'intérêt communautaire, prend en maîtrise d'ouvrage la réalisation ou la remise à niveau d'infrastructures structurantes pour le territoire (stade d'athlétisme, grand stade, piscine olympique et piscine du Carrousel). Mais elle est aussi identifiée comme un échelon pertinent pour proposer des expériences de mutualisation des équipements et des moyens, notamment pour la maintenance et l'entretien, l'émergence d'une ingénierie commune, un partage des pratiques. Les coopérations doivent avoir pour objectifs de développer le sport pour tous, de préserver le sport de proximité sur les territoires ou encore partager un label métropole pour les manifestations portées par les communes, notamment pour promouvoir le développement durable. Il s'agit également de développer l'information sur le sport handicap, d'harmoniser les politiques d'aide aux licences, d'encourager la pratique libre du sport et de favoriser l'organisation et l'animation du réseau des acteurs.

### **3 - Développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file**

Le développement économique est une priorité pour favoriser la création d'emplois et de valeur sur le territoire métropolitain et accroître son attractivité, tout en préservant la qualité de vie et le bien-être. La métropole accompagne la structuration et le développement des filières fortes du territoire : la santé, l'agroalimentaire, le numérique, demain aussi les énergies bas carbone, etc. La collectivité doit continuer à organiser, notamment grâce à la nouvelle agence Dijon Bourgogne Invest, le marché foncier et l'immobilier d'activités pour renforcer ces filières, de même que l'offre de services et les outils pour accompagner la croissance économique locale.

Le développement universitaire est aussi une force de développement du territoire qui a effectué récemment son rattrapage avec 1 000 étudiants ingénieurs supplémentaires attendus à horizon 2027 grâce à l'accueil de nouvelles écoles d'enseignement supérieur. Véritable métropole universitaire avec 6000 nouveaux étudiants en 2020, soit un total de 40 000 étudiants sur le territoire, il nous faut encore renforcer nos partenariats avec l'université de Bourgogne et les établissements d'enseignement supérieur pour organiser un schéma de développement universitaire, source d'ancrage et de développement de l'Université sur le territoire.

Si Dijon métropole est devenue un territoire attractif dans le concert des grandes métropoles, il lui faut poursuivre le développement de son offre de services pour encore mieux répondre aux attentes des investisseurs et des talents attirés.

#### **Consolider l'offre foncière et immobilière pour l'accueil des entreprises sur le territoire**

Sur la période 2021-2030, dans le cadre de la Loi climat et résilience visant à réduire par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, le foncier à vocation économique et les nombreux emplois qu'il induit sont devenus un enjeu majeur qui conduit la métropole à se doter d'une stratégie raisonnée de densification de ses zones d'activités, pour continuer à favoriser les implantations et le maintien des entreprises qui souhaitent rester sur le territoire métropolitain :

- Optimisation de la consommation foncière à travers par exemple le développement des « concepts » de villages d'entreprises portés par des promoteurs spécialisés qui vendent/louent ensuite des espaces d'activités ;
- Attention portée à nos relations avec les acteurs privés en recherchant la complémentarité de nos actions quand cela est possible (achat de gré à gré) ou par le recours à une politique de préemption pour préserver des espaces à enjeux ;
- Programmation de la mise sur le marché de nouveaux hectares à vocation économique avec un effet temporel de lissage pour permettre d'anticiper les attentes des entreprises pour leurs projets d'implantation (quelque 80 ha de foncier économique à deux ans, mais un potentiel d'environ 160 ha qui doit faire l'objet d'une programmation accélérée).

Cette stratégie, qui s'appuie aussi sur une recherche de spécialisation sectorielle à l'instar du pôle santé-innovation sur la ZAE Mazen-Sully, doit notamment prendre en compte l'animation du parcours résidentiel de l'entreprise, depuis sa création et ses différentes phases de développement, nécessitant d'avoir sur le territoire une offre complète (fablab, plateformes d'expérimentation, incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprise, parcs d'activité) et adaptée aux besoins des différentes filières.

Cet accompagnement doit être étoffé par des outils, de type portage immobilier et de construction, dispositifs de financement, ingénierie de projets, conseils et expertises, pour accélérer l'intégration des entreprises sur le territoire.

En synergie avec les compétences de Dijon métropole et de la Splaad en matière d'urbanisme et de développement économique, la création de la nouvelle agence Dijon Bourgogne Invest (DBI) s'inscrit dans cette volonté affirmée de consolidation de l'attractivité par l'accueil de nouvelles entreprises, startups, PME et ETI... pour renforcer les filières d'excellence du territoire.

Les zones d'activité du territoire doivent aussi être pensées comme des lieux de vie avec la création de zones connectées, avec des solutions d'accessibilité, des espaces d'accueil et d'animation, des offres résidentielles variées, pour qu'il y ait une dynamique de développement sur chacune de ces zones et une cohérence globale de leur animation à l'échelle de la métropole.

### **Animer et coordonner les acteurs des filières**

Cela repose sur un enjeu d'animation avec une gouvernance économique renforcée et une stratégie de coordination/animation des différents acteurs par filière (investisseurs, clusters, organismes de formation, financeurs...) qui œuvrent pour l'appui au développement économique du territoire.

Sur chacune des filières du territoire, il faut également renforcer nos capacités de networking, de workshops, de conventions, de salons pour être encore plus visible, être dans les réseaux qui génèrent du business, favoriser les échanges d'expertises, rendre Dijon incontournable quand on parle gastronomie, santé ou énergies bas carbone.

### **Valoriser, développer et promouvoir le potentiel universitaire et de recherche**

L'enseignement supérieur constitue l'un des leviers majeurs de l'attractivité et du développement métropolitains, avec la nécessité pour accroître l'attractivité étudiante et l'amélioration du taux de rétention dans la Métropole des étudiants une fois diplômés, de renforcer l'offre des formations d'enseignement supérieur proposées actuellement en lien notamment avec les besoins des filières d'excellence du territoire.

Il est important également de favoriser et amplifier l'entrepreneuriat étudiant, notamment dans la formation et le soutien aux doctorants pour créer leur entreprise.

L'Université de Bourgogne constitue un atout essentiel de notre territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation de notre tissu économique et le renforcement de l'innovation. Les axes scientifiques de l'université de Bourgogne méritent d'être fortement soulignés et soutenus, en lien avec les filières d'excellence et les grands projets du territoire. Les partenaires conviennent en particulier de l'importance de développer des chaires en lien avec les forces scientifiques et économiques du territoire.

La stratégie territoriale d'enseignement supérieur et de recherche doit se développer principalement autour de 4 axes :

- Développer l'attractivité du territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- Optimiser l'ancrage des étudiants sur le territoire
- Décloisonner encore le monde de la recherche et le monde socio-économique
- Soutenir l'excellence internationale de l'université et des grandes écoles

Ainsi, la Métropole et le monde de l'enseignement supérieur doivent continuer de façonner un développement conjoint à travers des études et actions partagées, des conventions de partenariat, des campagnes de communication... L'objectif, alors que Dijon commençait à perdre ses étudiants à la fin des années 90, est plus que jamais de les attirer ou les garder dans la métropole après le bac et de leur permettre de trouver un emploi à l'issue de leur cursus. Logement, transports, activités sportives, carte culture... la capitale régionale est reconnue comme très accueillante, vivante, mais aussi accessible pour les étudiants. Aujourd'hui, dans cette métropole dynamique mais à taille humaine, pas moins de 40 000 étudiants (courbe en augmentation année après année) trouvent les conditions idéales pour mener à bien leurs études et ce sont des critères qu'il est essentiel de préserver et de faire progresser. Parmi les enjeux prioritaires déjà identifiés, en lien avec les compétences du Crous : le développement de l'offre de logements et d'une offre de restauration universitaire de centre-ville.

### **Une économie tournée vers un avenir marqué par la transition climatique**

Tout en promouvant une offre axée plus résolument sur la transition climatique et préoccupée des solidarités, la métropole dijonnaise doit, dans le même temps, poursuivre une trajectoire de développement économique performante et accueillante, d'activités plus économes en ressources et en énergie, orientée sur les usages, qui valorise in fine la production de produits et de services, la création d'emplois, et une économie connectée à son territoire.

La métropole doit s'appuyer sur les projets porteurs du territoire dans le domaine de la transition climatique (hydrogène, éco-construction, solarisation, réseau de chaleur urbain, quartiers à énergie positive, transition alimentaire...), pour amplifier et valoriser les acquis d'un territoire où l'on respire, et mobiliser l'écosystème des entreprises et de la recherche sur ce domaine. Il s'agit également de structurer la communication et la promotion autour des de ces grands projets métropolitains de la transition climatique pour accueillir de nouvelles activités tertiaires ou des

unités de production dans ce domaine. Il s'agit encore d'intégrer dans les critères d'implantation des entreprises l'exemplarité environnementale (ex : bâtiments bas carbone).

Enfin, la mise en place d'une politique publique transversale de transition écologique est indissociable du déploiement d'une stratégie métropolitaine d'ESS sur le territoire.

### **Développer le tourisme d'affaires, le tourisme vert et enrichir les loisirs de pleine nature**

Ces axes sont inscrits dans le schéma de développement touristique métropolitain.

Au-delà du développement touristique autour de la gastronomie et du vin, le tourisme vert et le développement d'une offre d'itinérance pour enrichir les loisirs de pleine nature en lien avec les territoires voisins, ainsi que le développement du tourisme d'affaires et de l'offre culturelle et patrimoniale, doivent s'inscrire dans une stratégie encore plus ambitieuse.

L'ambition métropolitaine sur le tourisme d'affaires s'inscrit dans un contexte très favorable avec, entre autres, l'installation du siège mondial de l'OIV à Dijon (Organisation Internationale de la Vigne et du Vin) ainsi que l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Dijon métropole se positionne ainsi comme un territoire de congrès répartis sur plusieurs équipements d'accueil (Palais des congrès, Parc des expositions, Auditorium, Zénith, Cité internationale de la gastronomie et du vin qui connaît une forte demande en matière de séminaires). Un projet majeur vise à développer des retombées économiques démultipliées sur le territoire en se dotant d'un Bureau des congrès pour promouvoir la destination sur le marché des événements et rencontres d'affaires. La création de ce Bureau des congrès est à même de conforter la compétence distinctive d'accueil du territoire, et ce avec l'ensemble des partenaires économiques et touristiques associés. Véritable porte d'entrée pour les organisateurs d'événements, il contribuera à développer l'attractivité de la métropole en lien avec les filières d'excellence via les événements à attirer ou à créer en collaboration, et pour asseoir l'image d'une destination économique et business de Dijon. La reconfiguration du Parc des expositions et congrès de Dijon est également un des grands projets de renforcement de l'attractivité du territoire et à fort enjeux de rayonnement international.

### **Amplifier la stratégie internationale de développement**

La réflexion sur la stratégie de développement international, en termes de coopérations et de solidarité internationale, doit nous amener à proposer un volume et une qualité d'actions d'envergure européenne.

Le soutien à l'excellence internationale de l'Université et des grandes écoles doit conduire à la création de services pour attirer les talents, dynamiser les mobilités entrantes et sortantes, faciliter l'intégration des étudiants internationaux, l'accueil de congrès et événements de dimension internationale sur le territoire, etc.

### **Développer l'attractivité du territoire**

Les objectifs qui précèdent doivent être atteints par un travail collégial sur l'amélioration de l'attractivité du territoire autour des filières d'excellence, de la décarbonation de l'économie, d'un tourisme d'affaires et d'une offre de congrès à fort potentiel de développement, ainsi qu'une offre de mobilité, en particulier sur la question des dessertes et des infrastructures ferroviaires qui doivent être renforcées, permettant de mieux connecter encore Dijon au reste du territoire national et européen.

## **4 - Dijon Métropole, promoteur des alliances territoriales**

Être métropole, c'est assumer les grandes fonctions liées au développement et à la croissance, conjointement avec les régions, tout en se plaçant, en intelligence avec les départements, dans une perspective de solidarité, d'alliances et de réciprocité avec les territoires ruraux qui nous entourent. C'est tisser des liens de solidarité avec les collectivités voisines. D'ores et déjà, par exemple, Dijon métropole traite la majorité des déchets ménagers des habitants de la Côte-d'Or, la préservation de la ressource en eau conduit à des échanges et des liens bien au-delà du territoire métropolitain, et les grands équipements culturels, universitaires, hospitaliers (le CHU Dijon Bourgogne/Hôpital François Mitterrand, le Centre Georges-François Leclerc, le pôle santé Valmy...) ont une force d'attraction qui porte loin, à l'échelle de la grande région.

La métropole inscrit dans ses priorités les échanges mutuels avec les territoires environnants qui sont interdépendants sur bien des aspects. Au-delà de l'importance de la combinaison des espaces (lieux) et des réseaux (liens), le rapport ville campagne peut se développer notamment

autour du projet alimentaire territorial, du rapport à l'environnement, de la gestion économe et durable de l'eau, de la gestion innovante et vertueuse des déchets, de la biomasse et de la fourniture de bois, de la production d'énergies renouvelables (électricité, gaz) susceptibles d'apporter des compléments de rémunération au monde agricole et de répondre aux besoins à long terme d'énergie de la métropole.

La valorisation de l'harmonie coteaux - ville - plaine peut apporter un volet structurant dans les rapports territoriaux. La métropole viticole et des Climats prend alors toute sa place au sein d'une stratégie interterritoriale. La métropole continuera de miser sur la continuité et l'interdépendance des territoires et de faire des alliances territoriales une source de solidarités dans une stratégie gagnant-gagnant.

### **Construire l'offre métropolitaine, identifier les services apportés réciproquement entre territoires voisins et communiquer sur cette offre**

Les alliances territoriales se construisent d'abord et avant tout sur la base de projets et de services concrets, répondant aux besoins de chacun des territoires concernés et aux besoins communs. Après une étape nécessaire de meilleure interconnaissance des territoires et de leurs atouts, l'identification des sujets d'intérêts communs est à même de construire une coopération à moyen terme avec chacun d'entre eux. La première phase d'établissement d'un « Atlas des territoires » doit être poursuivie pour faire émerger des sujets solides de coopération.

### **Développer des stratégies communes autour des objectifs de transition écologique**

L'objectif de réduction des gaz à effet de serre est au cœur des politiques de mobilités. Le principe de la ZFE (Zone à Faibles Emissions) se présente comme un outil de réduction de la pollution mais aussi de la décarbonation des mobilités. Les interdictions qu'elle générera seront proportionnées en tenant compte de la qualité actuelle de l'air, bien supérieure à celle observée dans de nombreuses agglomérations. Elle s'accompagnera du déploiement des infrastructures spécifiques de mobilité dans le cadre des alliances territoriales, autour des principes de coopération, co-élaboration et répartition des participations financières. Cela permettra d'éviter les effets d'exclusion sociale qui auraient pu accompagner des restrictions d'accès au centre-ville pour les véhicules plus polluants.

La filière bois, tant pour alimenter les chaufferies que pour la construction, constitue un autre sujet de coopération, nécessitant une réflexion sur les équipements nécessaires avec les territoires voisins.

La démarche sur l'alimentation implique également de développer avec nos voisins des outils de transformation, de manière à renforcer la consommation des produits régionaux et faciliter l'adaptation de la production aux besoins de consommation métropolitaine.

### **Partager et coordonner nos interventions au service des habitants, de tous les habitants**

Au-delà de structurations et dimensions différentes, Dijon métropole est appelée avec ses territoires voisins à intégrer dans les stratégies respectives la continuité d'usage nécessaire pour les habitants. Ainsi, l'objectif est de contribuer ensemble, tant par l'innovation (technique, sociale) que par des ressources respectives (intellectuelles, matérielles, naturelles) et en fonction des possibilités et atouts de chacun, au bien-être des habitants de tout le bassin, métropolitain et extra-métropolitain.

Il faut par ailleurs continuer à travailler dans une logique de projets en commun, ne pas s'arrêter aux portes du territoire métropolitain, notamment au niveau des mobilités (ex : parkings relais en limite de territoire) et approfondir les coopérations existantes sur la gestion de l'eau ou le traitement des ordures ménagères.

Il s'agit également de rendre la métropole visible au-delà de ses limites territoriales lorsqu'elle agit pour les intercommunalités voisines (construction d'un nouveau centre de tri, sécurisation des ressources en eau, etc.).

**A l'échelle de l'aire urbaine et au-delà**, la Métropole entend contribuer à adopter une posture de coopération, à structurer et rendre régulier le dialogue entre élus ainsi qu'entre administrations, autour de certaines thématiques privilégiées parmi les suivantes évoquées par les EPCI voisins : l'eau, l'urbanisme, la mobilité, l'environnement, la stratégie alimentaire territoriale, la santé, le tourisme, les infrastructures multimodales et les déchets.

## **5 - Innovation et mouvement pour imaginer la métropole de demain**

Dijon métropole s'est engagée de manière volontariste en faveur du soutien à l'innovation.

Les exemples sont nombreux où elle se positionne en tant que pionnière, par exemple :

- Première métropole hydrogène de France qui devrait la doter de la plus grande flotte de bus à l'hydrogène vert, produit par deux stations de production locales ;
- Première ville au monde à ériger une tour de bureaux à énergie positive (tour Elithis) ;
- Première ville à mettre en œuvre l'open payment dans les tramways ;
- Ville pilote parmi les 53 retenues en Europe dans le cadre du label « 100 Villes climatiquement neutre et intelligentes » ;
- Ville pilote du programme RESPONSE en Europe pour la création répliquable de quartiers à énergie positive ;
- Première métropole à mettre en place une DSP « mobilités » qui gère l'ensemble des moyens de déplacement dans l'agglomération : transports en commun, stationnement payant de surface ou en ouvrage, location et parking des vélos, fourrière automobile ;
- 4<sup>e</sup> plus grand réseau de chaleur urbain en France ;
- Mais aussi pionnière en matière de gouvernances partenariales publiques-privées (construction et gouvernance de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, création en matière d'eau et d'assainissement de la société d'économie mixte à opération unique Odivéa, mais aussi l'organisation de l'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest dont le bureau exécutif est composé de 15 chefs d'entreprises pour seulement 3 élus métropolitains).

Ainsi la Métropole se positionne-t-elle avec volontarisme comme un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes à l'appui d'une démarche d'open innovation, de co-construction avec les entreprises autour de démonstrateurs, mais également de programmes d'investissement, la Data et l'Open Data étant les facteurs clé de succès.

### **Favoriser le développement de l'entrepreneuriat innovant sous toutes ses formes sur le territoire**

Afin de rendre plus visible les offres et de favoriser l'entrepreneuriat, la Métropole vise à construire un parcours d'accompagnement en faveur de l'entrepreneuriat innovant et le passage de caps. Cela passe par la déclinaison de plusieurs outils dont l'appui au développement des fonds de capital-risque et d'investissement à l'innovation sur le territoire et la participation de la métropole à la gouvernance de certains fonds. Sont aussi mis en œuvre le développement de l'offre d'accélérateurs et le partenariat de la Métropole avec certains en lien avec ses filières d'excellence, le renforcement de l'offre d'accompagnement post-accélération, la fédération des acteurs pour les accompagner dans la consolidation de l'écosystème startups sur le territoire.

Il est important également de favoriser et amplifier l'entrepreneuriat étudiant, notamment dans la formation et le soutien aux doctorants pour créer leur entreprise.

Par ailleurs, la Métropole entend développer le parcours résidentiel (comme mentionné dans l'axe 3 sur le développement économique) pour des porteurs de projets d'innovation en santé via la construction d'un ensemble immobilier baptisé « Campus#2 », comprenant près de 10.000 m<sup>2</sup> de bureaux et laboratoires pré-équipés et modulables à horizon fin 2025.

Un travail parallèle est mené sur le technopôle Agronov, un site dédié aux activités innovantes en agroécologie, mixant des locaux d'accueil de startups (pépinières et hôtel d'entreprises), des serres d'expérimentation et des terrains disponibles d'accueil d'entreprises pour amplifier la visibilité du technopôle et adapter l'offre immobilière aux besoins des entreprises innovantes du secteur.

Il importe aussi de conserver une attention particulière au secteur de l'économie sociale et solidaire et aux innovations qu'il peut insuffler.

### **Coopérer avec l'enseignement supérieur pour favoriser un écosystème de recherche innovation**

Comme exprimé plus haut en matière économique, l'innovation dépend aussi de la capacité à partager et mieux connaître les projets de recherche, à les mobiliser au service du développement du territoire, à en assurer les retombées économiques localement.

La valorisation des projets de recherche menés sur le territoire, la capacité à être terrain d'expérimentation, conduisent la Métropole à s'engager toujours plus aux côtés de l'Université, sur la co-construction des projets. La vigne et le vin, le climat urbain, les biotechnologies, l'agriculture



raisonnée, les nouveaux matériaux, l'intelligence artificielle..., en sont autant de supports thématiques sur lesquels les chercheurs implantés localement sont performants.

A cet effet, la Métropole travaillera en étroit partenariat avec la Région pour articuler leurs dispositifs et leurs moyens d'actions notamment dans le cadre de la politique régionale d'innovation de l'Union européenne et dans les cadres d'intervention définis à travers le SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) et le SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation).

### **Poursuivre le développement de la métropole connectée**

Avec le projet OnDijon, la collectivité a créé, avec un temps d'avance sur un si grand périmètre, un dispositif de métropole connectée qui optimise la gestion urbaine et centralisée de l'espace public et permet la mise à disposition de la donnée à tous les acteurs et à tous les habitants. Il convient de développer l'accessibilité et l'usage par le plus grand nombre à cet immense champ de connaissances et d'interactions, en poursuivant la démarche d'open data déjà engagée et en menant une concertation dans le cadre du conseil métropolitain de la donnée que la Métropole vient de constituer sur l'usage et l'éthique de ces données.

C'est aussi dans ce cadre que Dijon Métropole souhaite créer, au sein du Campus Métropolitain, un Tiers-Lieu de ressource et d'innovation sur la ville intelligente et décarbonée. Ce lieu permettra de faciliter l'innovation collaborative entre entreprises, laboratoires, étudiants mais aussi habitants pour co-construire les nouveaux services de la ville de demain à partir de la donnée partagée.

### **Affirmer une métropole du « care » : coopération, partage de ressources, réseaux**

La métropole veut redoubler d'innovations pour un service de qualité pour tous.

Prendre soin de tous dans une métropole à taille humaine implique la mobilisation de tous au service de chaque habitant. Consciente de son rôle moteur, la métropole souhaite proposer à tous ses partenaires une amplification des processus de coopération, aptes à générer de l'intelligence collective et de la production d'innovations au service des habitants.

En s'appuyant sur tous les dispositifs de participation citoyenne qu'elle développe, ainsi que sur le réseau associatif important, elle organisera le partage des ressources et de la connaissance des réalités locales, au service de l'action plus efficace et plus ciblée de chacun. Par son soutien à de nombreux réseaux associatifs, professionnels, économiques et sociaux, elle portera avec eux tous la conviction de consolider une métropole où il fait bon vivre et où chacun mérite l'attention et la bienveillance de l'autre.

## **6 - La Métropole sociale et solidaire**

En choisissant d'intégrer l'ensemble des compétences départementales visées par la loi, Dijon métropole a exprimé sa volonté de renforcer son rôle de « métropole du quotidien », la cohérence et l'efficacité des actions qu'elle déploie au bénéfice des populations.

Agir en direction des plus fragiles, prévenir les difficultés, permettre un égal accès de ses services à tous, accompagner l'accès aux droits, tels sont les objectifs de la politique sociale et solidaire que Dijon métropole souhaite mener, en entraînant avec elle l'ensemble des acteurs locaux impliqués, au-delà des strictes compétences métropolitaines (exemple : les nombreuses initiatives prises par Dijon métropole en réaction à la crise sanitaire de 2020).

Il s'agit non seulement de mettre en œuvre les compétences légales mais, bien au-delà, de faire en sorte que tous les habitants de la métropole bénéficient largement de son développement. C'est ainsi que les objectifs de solidarité traverseront toutes les politiques publiques, en réinterrogeant leur capacité à s'adresser à tous, et à résoudre les difficultés des plus fragiles à vivre une vie équilibrée et intégrée.

### **Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé**

Il est aussi à souligner que l'offre de soins de la métropole est caractérisée par la présence d'un centre hospitalier régional universitaire (CHU Dijon Bourgogne) constituant un pôle de rayonnement majeur en termes d'attractivité économique et d'innovation autour duquel s'est structurée la filière santé du territoire, notamment avec la mise en place d'un Groupement Hospitalier de territoire (GHT) qui – bel exemple d'alliances territoriales - fédère les établissements publics de santé à l'échelle des départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

La santé est un facteur essentiel de bien-être et de cohésion sociale et la Métropole, au travers de ses différentes compétences et de par son rôle fédérateur joue un rôle central en matière de prévention et de lutte contre les inégalités de santé.

Habitat, cadre de vie, mobilité, qualité de l'air, action sociale, sportive, culturelle ... sont autant de politiques qui comptent parmi les déterminants de santé et concourent au bien vivre et au bien vieillir. Au demeurant, la métropole agit en matière d'accès aux soins et de prise en charge de la santé mentale. La stratégie alimentaire portée par la métropole vise à garantir à tous l'accès à une alimentation saine et durable et à accompagner l'évolution des comportements alimentaires en ce sens. Le raisonnement se calque de la même manière quand la collectivité encourage autant que faire se peut le recours aux mobilités actives.

Ainsi, la Métropole agit sur la santé et le bien-être de la population par une approche globale, transversale et pluridisciplinaire concernant l'ensemble des déterminants de santé (individuels, sociaux, économiques, environnementaux...).

Le Contrat Local de Santé, aujourd'hui étendu à l'ensemble du territoire métropolitain, doit permettre d'identifier des priorités communes, d'améliorer la fluidité des parcours de santé et de renforcer la coordination entre les champs sanitaire, médico-social, social, la prévention et la santé environnementale.

### **Construire avec les communes membres la politique sociale métropolitaine, en y associant les habitants**

Depuis la prise de compétences sociales par la métropole, les liens avec les communes se resserrent dans une complémentarité évidente et fluide des services de proximité, en direction des plus fragiles de nos concitoyens.

Ce rapprochement du terrain permis par la reprise de compétences départementales se double d'une capacité à les optimiser en intégrant l'objectif de solidarités à chaque compétence métropolitaine, notamment aux compétences économiques, afin de concrétiser l'objectif plus global de développement social.

Pour s'adresser encore mieux à tous, la Métropole amplifiera son rapprochement au plus près des habitants, renforcera les modes de coopérations et les outils avec les communes, notamment dans le domaine de l'accès aux droits et de la prévention de la perte d'autonomie, pour développer une offre combinée au service de chacun. Elle accompagnera le développement de réponses de proximité (transports, logement, ...) et facilitera l'accès aux services proposés.

Au-delà de l'action institutionnelle des collectivités en compétence, la Métropole joue un rôle important dans le maintien du tissu associatif essentiel à la cohésion sociale (éducation, sport, culture...). Elle accompagne d'ailleurs le développement des solidarités de proximité, à travers le soutien à des fêtes de quartier (fête des voisins) et aux initiatives contre l'isolement.

### **Rendre les politiques sociales lisibles et accessibles pour les habitants et faire de la lutte contre le non recours une priorité**

L'action sociale est portée par de nombreux acteurs. Le Département, les organismes de sécurité sociale, les communes mais aussi des associations spécialisées concourent à la prise en compte de l'ensemble des besoins de la population, chacun selon ses compétences.

La Métropole s'attachera, pour son territoire et au regard de ses nouvelles compétences, à fluidifier les relations entre ces différents acteurs. C'est notamment l'ambition des points d'accès aux droits, guichets communs mis en place entre les communes et la métropole.

La Métropole doit s'adresser aux habitants en expliquant les politiques métropolitaines. Concernant en particulier les politiques sociales, il s'agit de les situer le plus clairement possible en complément de celles du Conseil départemental.

### **Accompagner tous les habitants, et plus particulièrement les plus fragiles, dans les transitions environnementales et sociales**

L'évolution induite par la transition écologique ne doit pas éloigner les plus fragiles des retombées du développement métropolitain. Par une action forte sur les rénovations énergétiques, la mise en place de dispositifs d'achat d'énergie partagés, la métropole jouera un rôle protecteur pour les plus en difficulté, comme elle le fait déjà grâce à la mise en place de plusieurs dispositifs de sensibilisation ou en soutien à des instances de médiation (ambassadeurs du tri, ambassadeurs RESPONSE, le Pimms Médiation Dijon, etc.).

La performance du réseau des transports pour mailler le territoire au bénéfice du plus grand nombre permettra également de relier les habitants à l'ensemble des services proposés. Au-delà

du maillage, l'accès au transport pour tous (politique tarifaire adaptée et accessibilité) sera renforcé.

Enfin, la métropole poursuivra le développement de sa stratégie d'inclusion numérique en s'appuyant en ce sens sur les communes afin d'éviter les fractures et de développer son action en direction de tous les publics.

## **7 - Pour une gouvernance fédératrice**

La Métropole dispose sur son territoire d'acteurs économiques, sociaux, culturels, extrêmement engagés et actifs. La force d'un territoire s'exprime lorsque tous ses acteurs se complètent, se stimulent les uns les autres et travaillent la main dans la main. Ce projet métropolitain revisité exprime de nouveau notre volonté de les entraîner et de les soutenir.

Une métropole à taille humaine, c'est un territoire au sein duquel chacun a sa place et partage une ambition, celle de la réussite et du bien vivre ensemble, tout en s'appuyant sur l'intelligence collective.

Nous devons inventer les nouveaux liens que nous souhaitons entre Métropole, partenaires, acteurs locaux, habitants, usagers et utilisateurs externes.

En outre, la cohésion entre élus municipaux et métropolitains, entre communes et Métropole, entre élus et acteurs locaux, doit améliorer constamment la qualité de service rendu à l'utilisateur en accordant au mieux les actions métropolitaines aux besoins des habitants.

Dijon métropole, autrefois Communauté d'agglomération puis Communauté urbaine, n'a pas subi son évolution institutionnelle à cadence accélérée. Au contraire, c'est avec volontarisme qu'elle a tiré profit de tout ce que le socle législatif permettait de faire, en particulier sur le plan de prise de compétences nouvelles à chaque fois que cela a été possible.

Cette adaptation agile et constante de nos moyens et de nos ambitions permet d'aboutir au niveau de service attendu, en mobilisant l'ensemble des agents dans un projet d'administration renouvelant le sens de leur mission de service public et en conformité avec les axes du projet métropolitain (innovation, responsabilité sociale et environnementale, transversalité, etc.).

Le nouveau schéma de mutualisation constitue une étape décisive dans la coopération entre les communes. Il convient d'inventer de nouvelles coopérations entre communes membres et entre communes et métropole. Cela peut être le cas par exemple de la culture, renforçant l'intérêt des échanges et de la coopération entre les communes et avec la métropole.

**La gouvernance doit combiner l'expression forte d'orientations par la métropole, les nécessaires échanges « horizontaux » entre collectivités et partenaires et la force des propositions ascendantes des acteurs locaux.**

Par les liens étroits avec les élus communaux, par une gouvernance à la fois politique et administrative (conférence des Maires, réunions des DGS, etc.), le « bloc communal et intercommunal » doit se réaliser plus encore au travers d'une gouvernance partagée et transversale.

**Consolider les relations institutionnelles, en renforçant notamment la proximité avec l'ensemble des élus des communes membres, notamment en venant plus régulièrement à leur rencontre**

La métropole promeut des cercles progressivement plus nombreux d'acteurs dans la construction et la réalisation du projet métropolitain, pour une efficacité et une cohésion accrues.

C'est en ce sens qu'au-delà des représentants communaux au sein du Conseil métropolitain, il convient de développer la participation des élus municipaux aux projets métropolitains, en veillant à mieux partager et à renforcer leur connaissance des projets et des services à l'image des visites de site qui ont déjà été organisées.

La cohésion avec les communes membres doit également être renforcée en organisant en proximité des rencontres, tant avec les élus qu'avec les habitants.

**Mieux communiquer sur les projets métropolitains en valorisant concrètement la place des habitants et des acteurs dans leur réussite**

Afin de mieux faire connaître Dijon métropole, ses champs d'actions et les projets portés, un travail pédagogique est à conduire, en multipliant les actions d'information à destination des habitants, tout en valorisant leur place dans la réussite des actions menées.

Il s'agit de développer une véritable identité métropolitaine : une métropole présente dans le quotidien de l'ensemble de ses habitants (tarifs métropolitains, programmes élaborés en collaboration entre les communes en matière sportive ou culturelle etc.).

Une réflexion sur les moyens d'associer tous les publics (enfants et jeunes, personnes âgées, familles) à la construction de la métropole de demain est également engagée.

### **Enrichir les politiques publiques métropolitaines grâce à la consolidation de la participation citoyenne**

Installé en juin 2022, le Conseil de Développement de la métropole doit permettre la mise en débat de sujets de société majeurs auprès d'habitants, de personnalités qualifiées et d'acteurs sociaux économiques du territoire.

En complément, des outils d'écoute et de recueil des attentes des habitants doivent être mises en place pour ajuster les politiques et faire en sorte que celles-ci soient au plus près des préoccupations citoyennes. Parmi les objectifs : accompagner et stimuler l'engagement citoyen au travers de la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de transition climatique et de transition alimentaire.

### **Intégrer le levier de l'évaluation des politiques publiques dans la gouvernance de Dijon Métropole**

Une stratégie d'évaluation plus ambitieuse du projet métropolitain doit permettre de partager au sein de l'institution et avec les partenaires et les habitants, les objectifs et les résultats des actions de Dijon métropole, tout en permettant de façon agile la réactualisation de nos orientations.

Cette évaluation pourrait s'appuyer sur un Observatoire métropolitain chargé de recueillir et de mesurer les impacts des politiques publiques et leurs retombées sur la vie des habitants.

Cette démarche d'évaluation des politiques publiques entend associer différents acteurs : les citoyens, les partenaires, et concernera également les partenariats en direction des acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que le tissu associatif.

### **La Métropole entend le souhait des acteurs locaux, dans les ateliers participatifs, de la voir jouer d'autres rôles en complément de l'exercice de ses strictes compétences :**

- Favoriser une meilleure connaissance des acteurs entre eux et les échanges, la diffusion et l'analyse des données qui les concernent.
- Faire connaître et communiquer sur les événements et les initiatives de ces acteurs
- Promouvoir la mutualisation des ressources (humaines, logistiques, numériques)
- Apporter une aide sur l'analyse ou l'ingénierie des projets.

La Métropole s'attachera à répondre à ces demandes en fonction de ces moyens ; elle renforcera notamment, au travers de sa mission d'observatoire, sa capacité à collecter, analyser et diffuser toutes les données utiles aux élus, aux acteurs du territoire et aux citoyens.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de valider** le projet de révision tel que présenté ci-dessus.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN